



MODULE N°7 : PROGRAMMER L'HABITAT ET INTEGRER LES QUESTIONS DE PEUPEMENT

INTERVENANTS

- SIMON GOUDIARD, consultant, directeur de l'agence Adéquation - Paris
- CLAIRE MEMIER, urbaniste-programmiste, cheffe de projet Attitudes Urbaines

DATE ET FORMAT

Vendredi 12 mars 2021, de 9h à 17h30. Module en distanciel (FOAD)

PRESENTATION

La programmation urbaine d'habitat permet de qualifier la demande de logements, l'offre résidentielle adaptée et ses modalités de mise en œuvre, pour accompagner la Maîtrise d'Ouvrage urbaine dans la conduite de son projet d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Elle s'appuie sur une lecture croisée et objectivée du niveau d'ambition des politiques de peuplement et d'habitat, de la réalité locale des dynamiques urbaines et socio-résidentielles, et des contraintes opérationnelles et financières des opérateurs potentiels.

A ce titre, la programmation urbaine d'habitat constitue dans bien des cas un chaînon manquant pour les Maîtrises d'Ouvrage urbaines, souvent prises entre des approches stratégiques territoriales « macro » qui n'atterrissent pas, et des programmes immobiliers conditionnés par des logiques financières et opérationnelles mais déconnectés des enjeux du territoire.

Ce module propose de montrer comment et avec quels outils la programmation urbaine d'habitat permet de (re)cadrer les objectifs de l'opération en matière de logement et de peuplement afin de garantir le juste équilibre entre volonté politique, réceptivité du marché et capacité des acteurs locaux.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Distinguer les enjeux et les apports de la programmation urbaine d'habitat dans le cadre de l'opération urbaine
- Identifier les différents contextes et étapes d'une démarche de programmation urbaine d'habitat : du diagnostic à la mise au point programme
- Situer les logiques du marché de la construction et les leviers de production du logement intermédiaire
- Adapter la méthode et les principaux outils pour intégrer la programmation d'habitat dans le cadre d'une démarche de projet adaptée

PUBLIC

Chargé d'opération ou chef de projet en maîtrise d'ouvrage publique (Collectivité, Aménageur...), CAUE, EPF, ou Agence d'Urbanisme ; chef de projet ou chargé d'étude en bureau d'études ; architectes, urbanistes ou paysagistes, MOE indépendant.

PREREQUIS

Une pratique préalable dans le champ de l'urbanisme ou de l'aménagement est recommandée pour participer.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES MOBILISES

Le module en distanciel alterne des temps d'apprentissage illustrés par la présentation d'études de cas, des temps d'échanges collectifs, des temps d'exercice individuels et/ou collectifs (quizz, exercices rapides...), et des ateliers de mises en situation autour de cas pratiques. Le formateur s'appuiera sur des méthodes pédagogiques et des outils collaboratifs adaptés au format distanciel de la formation.

L'effectif pédagogique est limité à une douzaine de participants. La direction pédagogique participe à chaque classe virtuelle pour s'assurer de son bon déroulement. Le support de l'intervention est diffusé en format électronique à l'issue de la formation.

Pour accéder à la classe virtuelle, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet, ainsi que d'un micro (intégré à l'ordinateur ou en casque), et d'une webcam (facultatif). Un test technique est systématiquement proposé en amont de la classe virtuelle.

DEROULEMENT DU MODULE*

**Sous réserve de réorganisation de la journée par le ou les formateurs*

MATIN

- La programmation urbaine d'habitat : enjeux et contextes d'intervention
- Méthodes et outils : sources, indicateurs, interlocuteurs ressources
- Construire une stratégie et la décliner : du diagnostic du contexte local aux propositions programmatiques de produits résidentiels et de phasage
- Dialoguer avec l'aval : adéquation programme-projet et démarches opérationnelles

APRES-MIDI

- Présentation de l'étude de cas
- Mise en situation et échanges autour du cas pratique
- Bilan de la journée

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Questionnaire de pré-formation en ligne en amont de la formation
- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation des acquis à la fin de la session
- Attestation d'assiduité et attestation de fin de formation

TARIF ET MODALITES D'ACCES

570,00 € HT. Possibilité de prise en charge par votre OPCO.
Inscription possible jusqu'à la veille du module, *sous réserve de places disponibles.*

DUREE DU MODULE 7 heures

MODULES ASSOCIES

Dans le cadre d'un cursus à la carte, les modules n° 1, 6 et 8 peuvent compléter l'apprentissage.

INSCRIPTION, RENSEIGNEMENTS ET ASSISTANCE

Laura Serre : 01 40 34 91 74, joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h. apu@attitudes-urbaines.com. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en situation de handicap.